



VISITE DU
CHANTIER
DE LA BOUCLE
DE PETITE PLAINE
**Route forestière
de Bébour**



LA RÉUNION!
positive!



#RÉGIONRÉUNION

SOMMAIRE



3 CONTEXTE



4 L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUCLE DE PETITE PLAINE
ROUTE FORESTIÈRE DE BÉBOUR



6 LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
GÉRÉES PAR L'ONF À LA RÉUNION



8 PANORAMA DES FORÊTS RÉGIONALES



10 FOCUS SUR LES SCIAGES DE BOURBON



CONTEXTE

Au titre du Fonds d'Investissement Routes et Transport (FIRT), la Région assure la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les pistes et les routes qui desservent les massifs forestiers de La Réunion. Objectifs : fluidifier la fréquentation touristique afin de protéger les sites écologiquement fragiles et sécuriser les accès aux massifs forestiers qui nécessitent des travaux de confortement ou de réfection lourde.

L'Office National des Forêts (ONF) propose régulièrement à la Région des opérations d'investissement qu'elle estime souhaitable de réaliser sur les routes forestières. Cette dernière détermine ensuite le programme financé au titre du FIRT et assure la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues. Ainsi depuis 2010, certaines opérations proposées par le biais de deux demandes de l'ONF ont déjà fait l'objet d'une programmation. Plusieurs opérations ont été livrées entre 2011 et 2016 pour un montant total de 12 millions d'euros : Routes Forestières Piton de l'eau, des Tamarins, Îlet Calteau, du Maïdo, du Haut Mafate, des Camphriers, site de l'Anse des cascades...

La forêt de Bébour (plus de 6 000 ha) se situe au centre du plus vaste massif forestier des hauts de La Réunion. L'isolement du massif a permis de préserver les milieux naturels et leurs espèces remarquables des impacts liés à l'activité humaine. La particularité de cette forêt est d'abriter sur de grandes étendues des habitats naturels dans un bon état de conservation. Elle occupe également une place importante en matière d'accueil du public et pour l'approvisionnement en cryptoméria de la filière bois locale.

Plusieurs enjeux découlent ainsi du plan d'aménagement en cours de la forêt départemento-dominiale de Bébour :

Un enjeu environnemental fort et prédominant

La forêt est située entièrement dans le cœur du Parc national de La Réunion, elle abrite une réserve biologique, un projet de zone de naturalité préservée du Parc et 98 % de sa surface sont occupés par des habitats naturels indigènes prioritaires. Tous les observateurs s'accordent sur le remarquable état de conservation d'une grande partie de la forêt.

Des enjeux sociaux non négligeables

La forêt présente trois attraits majeurs pour le public : le sommet et le gîte du Piton des Neiges, les aires de pique-nique du canton de Duvernay et la route touristique de Bébour Bélouve. Ainsi, la forêt s'inscrit dans une problématique d'accueil du public à l'échelle d'un massif englobant les sites très fréquentés de Petite Plaine et de Bélouve.

Un enjeu de protection faible contre les risques naturels

Les spécificités du climat tropical font que le couvert forestier joue un rôle indéniable en protégeant et en retenant les sols lors des épisodes de fortes pluies. Néanmoins, le plateau de Bébour ne constitue pas une zone de risque élevé.

Le massif de la Petite Plaine est un site souvent saturé par l'affluence des usagers et des stationnements « sauvages ». Afin d'assurer la fluidité du trafic et l'accès permanent des secours, l'ONF a proposé la création d'une voie de contournement du massif de la Petite Plaine en sens unique et pouvant servir de piste de desserte des peuplements de cryptomérias.

LA RÉUNION
positive!

L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUCLE DE PETITE PLAINE

L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUCLE DE PETITE PLAINE

Route forestière de Bébour

ÉTAT DES LIEUX

La forêt peut être divisée en trois entités.

La plus vaste se situe en amont de la route forestière de Bébour Bélouve. Elle abrite des formations végétales très proches de l'état initial avant l'arrivée de l'Homme sur l'île.

La seconde entité se trouve en aval de la route forestière. Elle est constituée de forêts naturelles plus ou moins bien conservées mais où les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont parfois déjà bien présentes. Les activités humaines (sylviculture, équipement hydroélectrique, braconnage, cultures en aval de la forêt) ont favorisé l'expansion des EEE.

La troisième entité est la zone cœur cultivé du Parc national située sur le canton de Duvernay. Elle est occupée par des plantations de cryptoméris réalisées entre 1976 et 1986 sur d'anciens défrichés. Il s'agit sans aucun doute d'un des peuplements les plus productifs de La Réunion. C'est également sur ce site que sont concentrés les aires de pique-nique.

Globalement à l'échelle du massif, les espèces exotiques envahissantes représentent la principale menace qui pèse sur les habitats et espèces remarquables de la forêt.

Dans le précédent plan d'aménagement, les cryptoméris étaient maintenus en production avec un objectif à long terme de transformation en bois de couleur. L'accueil du public devait être orienté vers des activités « douces » en limitant notamment le nombre d'équipements lourds (type kiosque). Dans les faits, les actions en faveur de l'environnement ont essentiellement porté sur la lutte précoce. Enfin, les directives en matière d'accueil du public ont été respectées en déséquipant les aires de pique-nique le long de la route Bébour Bélouve et en concentrant les équipements sous les peuplements artificiels de Duvernay. La route forestière des Marsouins est dorénavant fermée et celle de Bébour Bélouve est interdite à la circulation entre 22 h et 5h du matin. Cette dernière mesure vise à mieux contrôler les allers et venues des braconniers encore nombreux dans la forêt.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DANS LE CADRE DU NOUVEL AMÉNAGEMENT

Dans le contexte économique actuel, le maintien de l'objectif de production sur le canton de Duvernay est indispensable pour la filière bois locale. Afin de pérenniser cette ressource, l'amélioration de la desserte est nécessaire et le renouvellement des peuplements sera entamé à partir de 2021. Pour redynamiser la gestion de la Réserve Biologique Dirigée, un plan de gestion de 10 ans environ permettra d'établir un programme d'actions détaillé en adéquation avec les enjeux écologiques de cette forêt exceptionnelle. En matière d'accueil du public, il s'agit de maintenir les équipements à leur niveau actuel. D'autres actions visent à réduire des points noirs identifiés

(gîte du Piton des Neiges, cryptoméris de Duvernay, signalétique, etc.). Pour satisfaire à la fois la demande croissante en matière d'accueil du public et le souhait de contenir la fréquentation dans la forêt, un schéma d'accueil du public sur les sites de Petite Plaine, Bélouve et Bébour a été réalisé. Objectif : renforcer les équipements sur des terrains où l'enjeu écologique est moindre. La forêt sera ainsi dévolue à des pratiques douces tout en étant à proximité d'aires d'accueil destinées à un public plus large.

Par ailleurs, la principale préoccupation du service gestionnaire est d'assurer la sécurité du site en permettant un accès permanent aux véhicules de secours. Une voie de 2 335 m permet d'instaurer une circulation en boucle à sens unique, dont les points d'entrée et de sortie se situe aux deux extrémités de la partie de la route forestière de Bébour-Bélouve traversant actuellement le massif de La Petite Plaine (chaussées, signalétique, ...). Le revêtement est en béton compte tenu de la forte pluviométrie et du trafic important (bus et camions). Une soixantaine de places de parking ont été rajoutées.

LE MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION S'ÉLÈVE À PLUS DE 2 254 000€ DONT UN COFINANCEMENT EUROPÉEN FEADER DE 1 534 469,06 €.



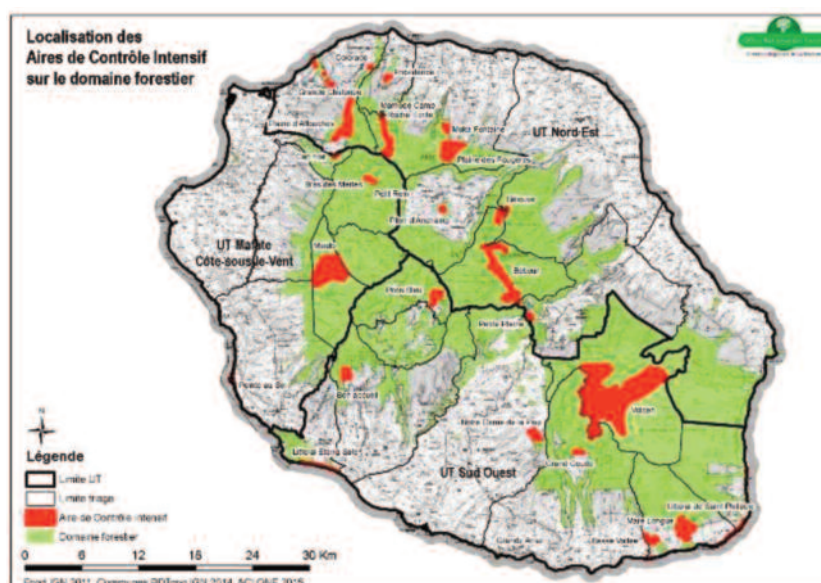
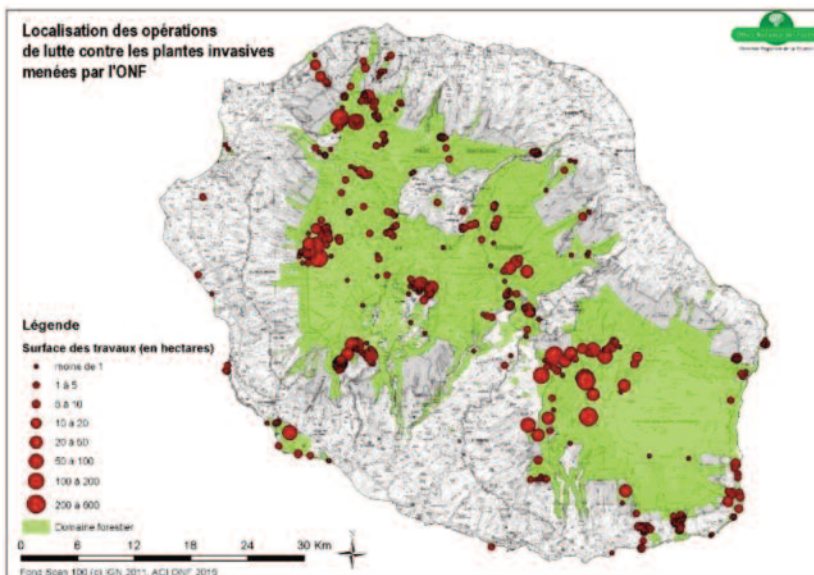


**LA LUTTE
CONTRE LES PLANTES
EXOTIQUES
ENVAHISSANTES
GÉRÉES PAR L'ONF
À LA RÉUNION**

LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES gérées par l'ONF à La Réunion

La Réunion se distingue des autres DOM et de la Métropole par un phénomène d'invasions végétales exacerbé, comme dans toutes les îles océaniques très isolées des continents. Avec le soutien de l'État et des collectivités, l'ONF lutte depuis près de 30 ans contre ces plantes exotiques invasives pour limiter leur effet sur la biodiversité et empêcher un remplacement à terme des espèces endémiques par les plantes envahissantes. Près de 200 opérations de lutte sont menées en moyenne tous les ans en régie sur l'ensemble du domaine forestier géré par l'ONF. Une vingtaine d'Aires de Contrôles Intensives (ACI) ont également été créées afin d'intensifier la lutte dans les zones qui sont encore les plus préservées et à fort enjeux de biodiversité.

Un important travail est mené actuellement avec les partenaires, en particulier le Parc National, pour actualiser la stratégie régionale de lutte contre les invasives et prioriser collectivement les secteurs d'interventions, dans l'optique de répondre ainsi aux vives inquiétudes de l'UNESCO. De plus, la diminution des contrats aidés qui participaient également activement à la démarche, impacte les capacités de lutte contre les invasives.



LA RÉUNION

2018



PANORAMA DES FORÊTS RÉGIONALES

PANORAMA

des forêts régionales

Des travaux sont menés sur les trois forêts les plus importantes avec des équipes d'insertion axés essentiellement sur la préservation des milieux et l'entretien des sentiers et aires d'accueil. Ces équipes sollicitent souvent l'appui technique de l'ONF pour connaître les opportunités de travaux utiles à réaliser (surtout sur Sainte-Marie et Tévelave).

Sur Jacques Payet, des travaux de maîtrise du camphrier ont permis de faire émerger un couvert de bois de couleur (travaux encadrés par l'ONF dans les années 2000 sur financement Région). Sur cette même période, des travaux de cicatrization (résorption de poches d'exotiques dans des milieux bien conservés) ont été faits à Sainte-Marie. De nouvelles opérations de valorisation patrimoniales et environnementales pourraient être envisagées, en partenariat avec les équipes d'insertion.

L'aménagement forestier est le document de gestion durable qui dresse le bilan et prévoit les actions à mener sur une forêt pour les 10 à 20 prochaines années.

La forêt de Sainte-Marie a été aménagée en 2013. Les aménagements des forêts de Jacques Payet et du Tévelave sont échus depuis 2015. La forêt de Mare Longue, acquise récemment n'a pas encore été aménagée, dans l'attente de l'approbation de l'aménagement de la forêt de Sainte Marie. Le Conseil Régional a acquis ces forêts en 1988 et les années suivantes, dans le cadre de sa politique environnementale.

Surfaces	
Forêt régionale du Tévelave	84,94 ha
Forêt régionale de Jacques Payet	177,65 ha
Forêt régionale de Mare Longue	1,17 ha
Forêt régionale de Sainte-Marie	527,60 ha
Total	791,36 ha

► **FORÊT DE SAINTE MARIE (OU MOKA FONTAINE)** : anciens terrains privés épargnés du défrichement présentant une forte valeur patrimoniale écologique (milieux et espèces rares) et un intérêt pour l'accueil du public (Pique-nique et départ des sentiers emblématiques de La Plaine des Fougères).

► **FORÊT JACQUES PAYET (OU DE LA CRÊTE)** : des reboisements en camphrier ont été réalisés de 1988 à 2000 avec plus ou moins de réussite sur 119 ha. Du fait du manque d'accès et de débouchés pour les bois, leur avenir de production est limité. Des milieux naturels peu perturbés restent sur 58 ha avec une forte valeur écologique. Plusieurs sentiers parcourent la forêt dont le GR2. On note la présence d'un kiosque et un intérêt d'accueil local très apprécié des riverains.

► **FORÊT DU TÉVELAVE** : plus envahie que les autres milieux naturels des forêts régionales, inaccessible pour l'accueil et sans objet pour la production, cette forêt revêt moins d'enjeu que les autres forêts régionales.



LA RÉUNION!
positive!



FOCUS SUR LES SCIAGES DE BOURBON

FOCUS SUR les SCIAGES DE BOURBON



SCIAGES DE BOURBON

Choisissez le bois de nos montagnes
pour vos aménagements



Une scierie industrielle ultra-moderne

Créée en 2008 afin de renforcer la filière bois à La Réunion, la scierie **Sciages de Bourbon** est basée à Saint-Benoît et bénéficie d'un outil de production de pointe au service des professionnels et des particuliers. Elle offre des prestations de découpe à façon avec des essences de bois réunionnaises (cryptoméria et tamarin des hauts).

Sciages de Bourbon réalise des débits aux standards européens, mais aussi toute dimension spéciale exigée par sa clientèle.



SCIAGES DE BOURBON
Pôle Bois Est
81, rue des Cryptomérias - SAINT-BENOIT
0262 20 08 03
scierie@sdb.re • www.sdb.re

De nouvelles installations sur le pôle bois nous permettent dorénavant de proposer un séchage artificiel performant de nos productions, mais aussi et surtout un traitement classe 4, en autoclave moderne, pour protéger nos débits cryptoméria des agressions biologiques et prolonger sa durabilité.

Des essences de qualité made in Réunion

- Le tamarin de La Réunion, un arbre unique au monde !

Le tamarin des hauts donne un excellent bois d'ébénisterie très apprécié des artisans. Son essence rare est recherchée. Plutôt destiné au mobilier et au parquet haut de gamme, la tendance actuelle fait qu'il est aussi très utilisé pour la confection de bureaux, tables et étagères modernes en matériau brut. Il sert aussi à la fabrication d'instruments de musique.



Tamarin



Cryptoméria

- Le cryptoméria ou sapin créole

Planté sur l'île dans les années 1960/70, c'est un bois de caractère. Il peut être utilisé pour de nombreuses constructions comme des charpentes, des structures bois, du lambris ou bien encore des meubles d'intérieur. Son odeur agréable et son absence totale d'émissions nocives le prédispose aussi en revêtement de murs et plafonds.

Écologie industrielle

En partenariat avec COPOBOIS, tous les produits connexes non marchands sont **transformés et recyclés** : copeaux et sciure utilisés en litières animales, copeaux à usage agricole ou horticole, broyats à usage énergétique.

